



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

COLLÉGIENS
ET LYCÉENS,
**EXPLOREZ
VOTRE FUTUR
MÉTIER!**

Mini-stages de découverte



Toutes les informations sur
ent.auvergnerhonealpes.fr

Gratuit et facile à mettre en place, le mini-stage vous immerge dans le monde professionnel.



• Pourquoi le faire ?

- Mieux vous orienter
- Vous aider à choisir votre futur métier



• Quand ?

Pendant les vacances scolaires (y compris les vacances d'été)



• Où ?

En entreprise (publique ou privée), association, profession libérale



• Pour qui ?

- Les collégiens de 4^e et 3^e
- Les lycéens
- Les étudiants



• Comment ?

- Commencez par trouver une entreprise d'accueil
- Téléchargez la convention de stage sur :
ent.auvergnerhonealpes.fr
- Contactez la CCI* ou la CMA** (pour les métiers de l'artisanat) qui établira votre convention de stage



• Quelle durée ?

- De 1 à 5 jours maximum par stage
- Nombre de stage illimité



*CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.

Toutes les infos sur :

ent.auvergnerhonealpes.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes